



RÈGLEMENT NUMÉRO 1105-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1105 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR DIVERSES RUES, DE REMPLACEMENT D'UNE CANALISATION PLUVIALE, D'ABANDON D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR, DE STABILISATION ET REMPLISSAGE DE FOSSÉS, DE RÉFECTION DE PONTS ET DE STATIONS DE POMPAGE ET UN EMPRUNT DE SEPT MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (7 927 000\$) POUR EN ACQUITTER LES COÛTS AFIN DE MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION EN ANNEXE C

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le bassin de taxation prévu à l'Annexe C par un bassin modifié pour y inclure et retrancher certains lots;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018 par la résolution 181112-06;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

De modifier le règlement par le remplacement de son Annexe C par le document daté du mois d'avril 2018, lequel est joint au présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

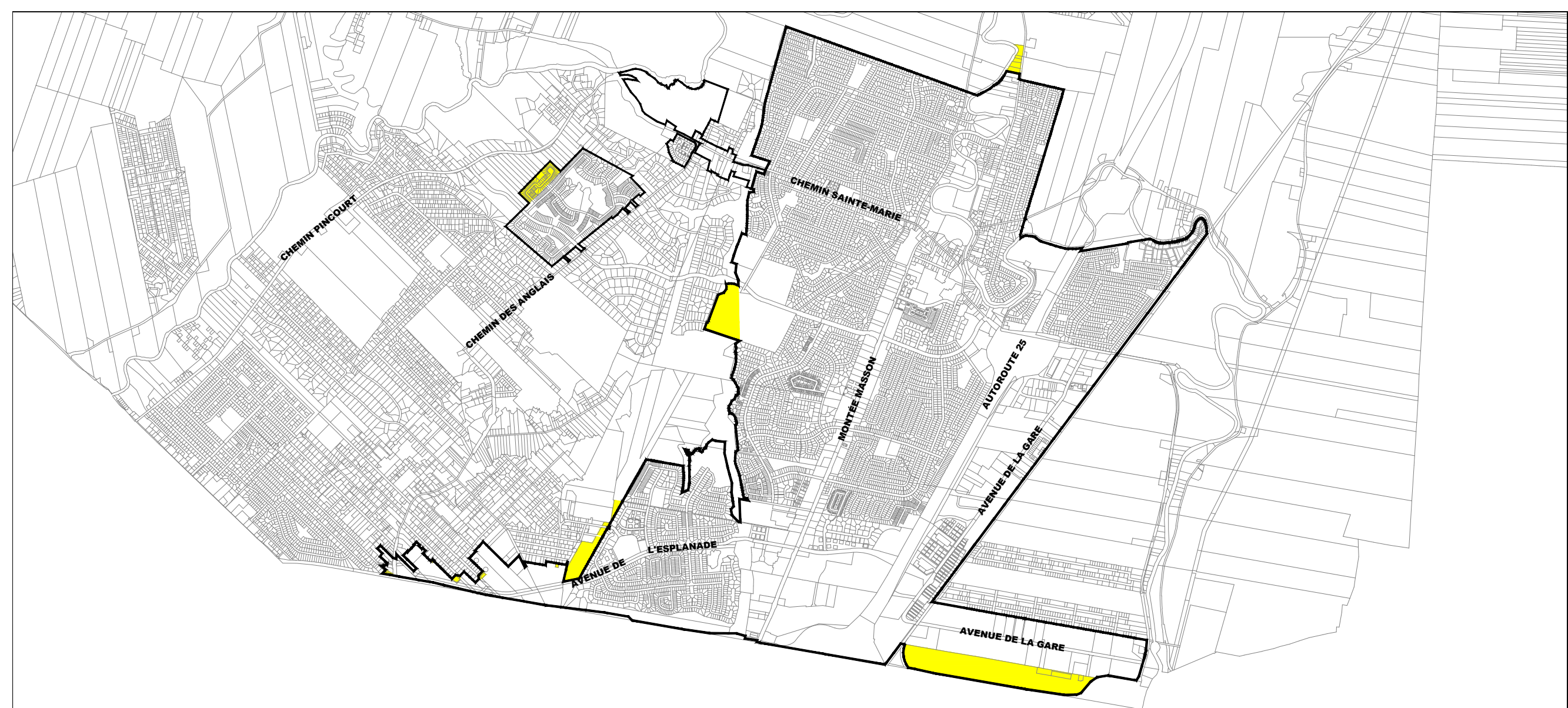
(Signé)

Guillaume Tremblay, maire

(Signé)

M^e Raynald Martel, greffier et directeur des
Services juridiques

Avis de motion : 181112-06 / 12 novembre 2018
Adoption projet : 181112-06 / 12 novembre 2018
Adoption : 181126-04 / 26 novembre 2018
Approbation MAMOT : 11 janvier 2019
Entrée en vigueur : 16 janvier 2019



VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
SERVICE DU GÉNIE

RÈGLEMENT 1105-2

BASSIN C
Art. 1105.6.2

Annexe C

Superficie approximative du bassin

$13\,130\,449\text{ m}^2 + 79\,216\text{ m}^2 + 35\,145\text{ m}^2 + 229\,687\text{ m}^2 + 506\,764\text{ m}^2 = 13\,981\,261\text{ m}^2$

(1 398 hectares)

Dossier:	1105-2_C.dwg
Date:	Avril 2018
Échelle:	Aucune
Préparé par:	Kim McDonald, tech. dessinatrice
Dessiné par:	Kim McDonald, tech. dessinatrice
Approuvé par:	Annick Auger, directrice

Mise à jour cadastre: Avril 2018

